



ARNAUD MONTEBOURG  
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU REDRESSEMENT PRODUCTIF  
ET DU NUMÉRIQUE

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

[www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)

Paris, le 17 mai 2014  
N° 075

### **Faire de Paris la capitale européenne du crowdfunding**

A quelques jours de l'adoption de l'ordonnance sur le financement participatif, Arnaud MONTEBOURG, ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique, a assisté à la fête du crowdfunding, organisée à l'ESCP Europe par l'association Financement Participatif France.

Les banques et les compagnies d'assurance drainent l'épargne financière des français, 4200 Mds€, mais de nombreuses entreprises ne trouvent pas à se financer. Le financement participatif remet en cause ce monopole bancaire. Il est le signe de la révolution numérique et traduit un mouvement de société.

Le financement participatif permet d'apporter des financements très réactifs, et est le signe d'un soutien populaire, voire la démonstration d'un potentiel commercial pour une entreprise. Le financement participatif permet aux français de devenir les co-proprétaires de leurs entreprises, les financeurs du « Made in France », des militants actifs de la croissance.

Arnaud MONTEBOURG, ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique, a exposé sa stratégie pour faire émerger un leader international du crowdfunding en France.

- La réglementation française va évoluer pour être au meilleur niveau international : une ordonnance sera présentée au conseil des ministres le 28 mai, et les décrets d'application publiés en juillet.
- Les secondes assises du financement participatif seront organisées en décembre 2014, pour faire le point sur la réglementation et sur le développement du secteur. Le ministre souhaite également que Paris accueille les rencontres annuelles des plateformes de crowdfunding européennes. Paris sera la « capitale européenne du crowdfunding ».
- La possibilité de mettre en place un fonds d'abondement du prêt et de l'investissement en financement participatif sera examinée pour catalyser le développement de ce secteur.
- Pour favoriser l'expansion internationale des plateformes françaises, Arnaud MONTEBOURG souhaite que la Commission Européenne fasse émerger un cadre réglementaire européen harmonisé sur le financement participatif, reposant sur les principes du cadre français.

**Contacts presse :**

**Cabinet d'Arnaud MONTEBOURG** : 01 53 18 45 13 - [sec-mrp-presse@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:sec-mrp-presse@cabinets.finances.gouv.fr)

Marianne ZALC-MULLER

Sibeth NDIAYE